

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Loi](#)

Loi n. 1.489 du 23/06/2020 portant modification de la loi n° 839 du 23 février 1968 sur les élections nationales et communales, modifiée (Journal de Monaco du 26 juin 2020).

Article unique .- *(Voir l'article 43 bis de la loi n° 839 du 23 février 1968).*

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.